

Fiche de liaison entre la maternité et la chambre mortuaire du CHU de Caen
Enfant né sans vie ou né vivant mais non viable

Nom de la sage-femme (ou médecin) responsable :
.....
joignable au :

Date de naissance de l'enfant :
Date du transfert du corps :

MFIU
 IMG pour

Terme de la grossesse :

Cachet de l'établissement

Etiquette de la mère

Documents qui accompagnent l'enfant :

- Copie du Formulaire Cerfa n°13773*01 : partie haute à conserver dans le dossier médical et partie à remettre à la famille
- Enfant né sans vie ou né vivant mais non viable : formulaire à remplir par le médecin
- Consentement parental à l'autopsie d'un enfant né sans vie ou né vivant mais non viable
- Consentement parental aux prélèvements à visée scientifique et/ou thérapeutiques d'un enfant né sans vie ou né vivant mais non viable
- Prise en charge des obsèques d'un enfant né sans vie ou vivant mais non viable
- Formulaire de transport de corps de la maternité vers la chambre mortuaire du CHU (sauf pour la maternité du FEH)
- Bon de demande d'examen anatomo-pathologique (à l'identité de la maman)
- Formulaire de prise en charge des frais de transport
- Radiographies (si demande d'autopsie)

Renseignements sur la prise en charge :

1. Les parents acceptent l'autopsie : oui non
*leur faire signer quelque soit leur décision, les **deux documents** intitulés « consentement parental à l'autopsie d'un enfant né sans vie ou né vivant mais non viable » et « consentement parental aux prélèvements à visée scientifique et/ou thérapeutiques d'un enfant né sans vie ou né vivant mais non viable » en rayant les mentions inutiles.*

